

DOSSIER conférence de Presse du Mardi 4 février 2020 à Anglet:

## La pêche au filet port de Bayonne bientôt rétablie par le Président Rousset et les Préfets ?

Certes en apparence, il suffirait d'un ajout au règlement du Port de Bayonne pour légaliser la pêche au filet. C'est oublier qu'il s'agit d'un estuaire grand axe migrateur, avec des espèces amphihalines très fragiles. Dans l'entourage du Conseil régional on laisse croire que le Président ne signerait « que » pour la circulation des bateaux de pêche. Ce serait le Préfet qui, endosserait la responsabilité d'autoriser l'action de pêche elle même. Cela ne tient pas ! Mr Rousset endosserait une vraie responsabilité, à notre avis insoutenable devant un tribunal administratif.

### 1°) Le déni de la chose jugée :

- **Trois préfets condamnés** : tribunaux administratifs de Pau (25 juin 2019), Bordeaux (4 décembre 2019). Certes, les tribunaux ont condamné les préfets en se basant sur le premier moyen soulevé par nos associations, à savoir l'interdiction de pêcher dans un port. C'est ainsi en tribunal administratif : les juges s'arrêtent sur le premier moyen qui leur convient. Mais attention, en tête du jugement, ils invoquent le Code de l'environnement. Et à Pau, le point 14 évoque des prises de saumons non négligeables.

- Six pêcheurs professionnels condamnés à 500 € d'amende chacun par le TGI, 16-01-2020 : sur citation directe de l'APPMA du Gave d'Oloron. C'en est fini des petits arrangements. Il ne s'agit pas d'une pêche traditionnelle mais bien au contraire de méthodes très techniques et intensives avec une visée spéculative. Chaque année ce sont 2 000 saumons qui étaient capturés sous les fenêtres de la sous-préfecture !

2°) **Le refus du Préfet de considérer les problèmes de sécurité portuaire** : Les photos, les films prouvent que barrer l'estuaire en disposant les filets en quinconces est une entrave à la circulation et une gêne dangereuse.

3°) **L'invocation d'un compromis basé sur les chiffres fantaisistes** des prélèvements évalués par une dizaine de pêcheurs professionnels. Ces chiffres biaisés servent pourtant de base « scientifique » au COGEPOMI ( Comité pour la Gestion des Poissons Migrateurs). Au lieu d'évoquer la causes extérieures, pollution des mers, changement climatique, il serait temps de pointer, les plaies récurrentes des dysfonctionnements locaux : port pollué, station d'épuration et réseaux non conformes, agriculture polluante, élevages industriels aberrants. Comme souvent, on essaie de repousser le problème par quelque étude dilatoire destinée à enrober des arrangements qui n'ont rien de scientifiques. On ne peut plus renvoyer le problème d'étude en commission. L'Etat et la région sont désormais au pied du mur et doivent décider.

4°) **Le Préfet et Mr Rousset feignent d'ignorer que cet estuaire est bien un axe migrateurs, avec des espèces très menacées** si l'on veut bien lire les qualifications de l'UICN de 2019, Union Internationale de Conservation de la Nature:

- saumon atlantique « *vulnérable quasi menacé* »
- grande alose : « *en danger critique d'extinction* »
- anguilles : civelles « *liste rouge en danger critique d'extinction* »

Il est évident que Mr Rousset aurait bien du mal devant un tribunal Administratif à justifier son autorisation d'action de pêche pour des espèces autant menacées !

**6°) A l'heure où l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à Environnement et à la Santé publique) est lancé sur la poursuite des réseaux maffieux des trafics d'anguilles, à l'heure où les juridictions administratives appliquent désormais pleinement les Directives européennes, il serait temps de mettre fin aux compromis locaux.**

**5°) Un gaspillage monumental des fonds publics :** c'est l'Union Européenne, l'Etat et les collectivités locales comme l'Institution Adour, l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui ont investi des dizaines de millions d'euros, 75 Millions € en 15 ans pour améliorer la continuité écologique, les passes à poissons, avec des alevinages. Cela a été une véritable aubaine pour les usines hydroélectriques privées ou publiques. Le financement allant jusqu'à 80 % des études et travaux en cas de concertation pour une chaîne de barrages. Ce qui est logique. Mais pourquoi face à ces subventions colossales au privé ne pas exiger un légitime retour sur cet investissement jamais vu ? Pourquoi laisser massacrer les saumons dès qu'ils arrivent dans l'estuaire avec des filets disposés en quinconces et qui ne leur laissent aucune chance d'atteindre les frayères de l'amont ? C'est une honte de voir que les migrateurs sont piégés avant même de pouvoir utiliser les mirifiques passes à poissons offertes par les contribuables ! Pourquoi dépenser sur l'amont si l'on autorise un pillage de la ressource à l'entrée de l'Adour ? Sans contrôle aucun et sans garantie sanitaire aucune : bas-adour pollué, vente à la sauvette.

C'est tout le bassin-versant de l'Adour qui est spolié de cette ressource. Il ne s'agit pas d'opposer basques et béarnais. Soyons clairs : c'est la Soule et sa magnifique rivière : le Saison, ce sont les Nives, c'est la Nivelle aussi puisque le saumon est pêché dans la baie de St Jean de Luz.

La question se pose : y a-t-il une vision d'ensemble de la part des pouvoirs publics ? Est-il normal de se désintéresser ouvertement du bilan de la politique d'investissements massifs pour sauvegarder les espèces amphihalines, pour assurer la fameuse continuité écologique ? Où est le contrôle sur le retour d'investissement ? On n'a jamais vu un tel décalage entre les sommes investies et le maigre résultat. Les contribuables ont le droit de savoir .

## CONCLUSION

Nos trois associations sont déterminées :

- à demander toute la transparence nécessaire.
- à ce que les subventions publiques ne soient pas un simple effet d'aubaine pour telle ou telle corporation.
- à alerter les Institutions compétentes en matière de contrôle des dépenses publiques : Commission de Bruxelles, Cour des Comptes. Nos lettres sont prêtes.
- à continuer à proposer des mesures conservatoires pour les vallées comme pour l'estuaire qui doivent redevenir des espaces de vie.

## CONTACTS :

**SALMO-TIERRA-SALVA -TIERRA** Antoine Domenech 06 20 83 39 45 [adomenech@gmail.com](mailto:adomenech@gmail.com)

<https://salmotierra-salvatierra.com/>

**SEPANSO-40** [georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr) <http://www.sepanso40.fr/>

**SEPANSO-64** [michelrodes@gmail.com](mailto:michelrodes@gmail.com) 07 89 22 80 94 <http://www.sepanso64.org/>